

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
mardi 27 juin 2023

Mis en ligne :
vendredi 7 juillet

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VAN CAUWELAERT Damien.

Procurations de vote et mandataires : ANDRE-SABOURDY Isabelle donne pouvoir à MAHEO Aude, BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, PEROT Marlène donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, POINTIER Vincent donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Eric donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Absents : SIMON Didier, VALLEE Priscilla.

Madame JOUAULT Jaroslava est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 27 juin 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 22

Délibération n° 2023-83. Finances : Subvention de fonctionnement 2023 pour l'école privée Ste Anne

Rapporteur : Aude MAHEO

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi Debré n°59-1557 du 31 décembre 1959,
VU le code de l'éducation et notamment ses articles L442-5 et 442-5-1
VU la délibération n°2002-149 du 23 octobre 2002,
VU l'avis de la commission ressources en date du 27 juin 2023,

CONSIDERANT que la prise en charge, par les communes, des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privé du premier degré, résulte des dispositions de la loi Debré no 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée,

CONSIDERANT que depuis cette date, ces dépenses sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,

CONSIDERANT que chaque commune est responsable de déterminer par convention le forfait communal avec l'établissement privé, sur la base des grands principes définis par les articles L.442-5 et L.442-5-1 du Code de l'éducation (CE). Le montant du forfait doit être équivalent au coût des classes correspondantes de l'enseignement public, sans pouvoir le dépasser : c'est le principe dit « de parité ».

CONSIDERANT que par convention du 10 décembre 2002 approuvée par délibération n°2002-149 du 23 octobre 2002, la commune de Thorigné-Fouillard subventionne l'école privée de la commune à hauteur du coût moyen total des dépenses de fonctionnement de ses écoles publiques au vu du nombre des élèves inscrits dans l'école privée et résidents sur la commune.

Le coût moyen de fonctionnement pour l'année 2023 a été arrêté aux forfaits suivants :

	Coût global 2022
Coût élève maternelle – coût total	1 541,73 €
Coût élève élémentaire – coût total	456,21 €

Compte tenu des effectifs inscrits pour l'année scolaire 2022-2023 et résidents sur la commune, la subvention à verser à l'OGEC pour l'année 2023 s'élève à 249 191 € répartie comme suit :

	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Variation 2022/2023
MATERNELLE Coût unitaire de fonctionnement	1 083,15 €	1 233,29 €	1 541,73 €	+25,01%
Nb d'élèves OGEC au 01 janvier	119	116	106	-8,62%
Coût total OGEC MATERNELLE	128 894,85 €	143 061,64 €	163 423,38 €	+14,23%
ELEMENTAIRE Coût unitaire de fonctionnement	389,65 €	387,40 €	456,21 €	+17,76%
Nb d'élèves OGEC au 01 janvier	192	188	188	0,00%
Coût total OGEC ELEMENTAIRE	74 812,80 €	72 831,20 €	85 767,48 €	+17,76 %
Subvention totale à verser à l'OGEC	203 707,65 €	215 892,84 €	249 190,86 €	+15,42%
arrondi à :	203 708 €	215 893 €	249 191 €	+15,42%

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le Conseil municipal :

VALIDE le montant de la subvention allouée à l'école privée de la commune à hauteur de 249 191 € pour l'année 2023.

PARTICIPATION OGEC 2023 DETAIL DU CALCUL DE LA SUBVENTION

Coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique CA 2022

Nombre d'élèves au 01/01/2022	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Nombre d'élèves	171	334

Dépenses obligatoires de fonctionnement de l'école publique		
Poste des dépenses obligatoires	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
	en euros	en euros
Frais personnel ménage primaire		59 393,29 €
ATSEM et entretien maternelle	216 815,49 €	
Produits d'entretien	850,43 €	1 328,82 €
Maintenance	2 132,16 €	6 060,24 €
Petites réparations	442,15 €	58,58 €
Petites réparations bâtiments	3 145,63 €	5 436,99 €
Serv. techn. affectés aux bâtiments	854,53 €	686,87 €
Serv. techn. affectés aux extérieurs	2 790,38 €	4 389,70 €
Heures administratives	213,87 €	369,03 €
Eau	1 463,53 €	2 282,52 €
Gaz	6 107,04 €	12 618,44 €
Électricité	12 169,00 €	16 093,91 €
Pharmacie	0,00 €	195,12 €
Publications	0,00 €	0,00 €
Téléphone, internet	486,18 €	680,65 €
Affranchissement	69,46 €	69,46 €
Achats registres et imprimés		0,00 €
Abonnement obligatoire BOEN		0,00 €
Petits matériels	2 261,17 €	1 764,44 €
Créneaux piscine		7 183,50 €
Transport piscine + collectif		3 335,11 €
Assurance	1 051,42 €	1 822,47 €
Remplacement mobilier et matériel		0,00 €
Fournitures scolaires incluant la location ou amortissement, et entretien du copieur	7 735,51 €	17 856,68 €
TOTAL dépenses obligatoires	258 587,95 €	141 625,82 €
Coût par élève dép. obligatoires	1 512,21 €	424,03 €

Aides facultatives de fonctionnement de l'école publique		
Poste des aides facultatives	Maternelle en euros	Elémentaire en euros
Abonnements non obligatoires	290,38 €	781,35 €
Sorties scolaires	4 757,13 €	9 967,88 €
TOTAL dépenses facultatives	5 047,51 €	10 749,23 €
Coût par élève dép. facultatives	29,52 €	32,18 €

Participation à verser à l'OGEC

Coût pour 1 élève des dépenses obligatoires et facultatives	1 541,73 €	456,21 €
Nb d'élèves OGEC au 01/01/2023	106	188
Coût total	163 423,38 €	85 767,48 €
Total à verser	249 190,86 €	
Montant à verser arrêté à :	249 191 €	

Il est rappelé que la dotation à verser à l'OGEC correspond règlementairement au coût de fonctionnement des dépenses obligatoires rapporté au nombre d'élèves. La part des dépenses facultatives est inscrite dans la convention visée entre la commune de Thorigné-Fouillard et l'OGEC, mais elle ne pas l'objet d'une obligation règlementaire.

Elève maternelle	2019	2020	2021	2022	Variation en %	Variation en volume
Personnel	216 446,98 €	226 379,83 €	210 659,25 €	220 674,27 €	4,75%	10 015,02 €
Dépenses directes	16 108,45 €	12 298,76 €	14 695,32 €	15 044,19 €	2,37%	348,86 €
Fournitures scolaires	9 708,68 €	8 897,50 €	8 954,97 €	7 735,51 €	-13,62%	- 1 219,47 €
Abonnements	273,90 €	275,20 €	140,39 €	290,38 €	106,84%	149,99 €
Sorties scolaires	3 653,25 €	1 300,00 €	2 779,50 €	4 757,13 €	71,15%	1 977,63 €
Pharmacie	181,34 €	- €	- €	- €		- €
Petits matériels	2 291,28 €	1 826,06 €	2 820,46 €	2 261,17 €	-19,83%	- 559,29 €
Dépenses indirectes	25 255,61 €	20 194,44 €	26 236,28 €	27 917,00 €	6,41%	1 680,72 €
Fluides	14 896,61 €	13 247,87 €	17 579,12 €	19 739,57 €	12,29%	2 160,45 €
Produits d'entretien	712,20 €	729,01 €	812,05 €	850,43 €	4,73%	38,38 €
Affranchissements	- €	76,86 €	699,38 €	69,46 €	-90,07%	- 629,92 €
Assurances	465,95 €	465,95 €	1 022,46 €	1 051,42 €	2,83%	28,96 €
Entretien réparation bâtiments	6 749,94 €	3 371,28 €	3 978,20 €	3 587,78 €	-9,81%	- 390,42 €
Télécommunications	282,70 €	302,89 €	241,18 €	486,18 €	101,58%	245,00 €
Maintenance	2 148,21 €	2 000,59 €	1 903,89 €	2 132,16 €	11,99%	228,27 €
Dépenses totales	257 811,04 €	258 873,03 €	251 590,85 €	263 635,46 €	4,79%	12 044,60 €
Unité d'œuvre = nombre d'enfants	239	239	204	171	-16,18%	-33,00
Coût de revient	1 078,71 €	1 083,15 €	1 233,29 €	1 541,73 €	25,01%	308,44 €

Elève élémentaire	2019	2020	2021	2022	Variation en %	Variation en volume
Personnel	64 262,97 €	71 310,26 €	62 102,47 €	64 838,89 €	4,41%	2 736,42 €
Dépenses directes	43 155,60 €	29 549,68 €	36 660,09 €	41 084,08 €	12,07%	4 424,00 €
Fournitures scolaires	15 491,37 €	15 533,77 €	17 683,87 €	17 856,68 €	0,98%	172,82 €
Abonnements	933,34 €	789,77 €	711,80 €	781,35 €	9,77%	69,55 €
Sorties scolaires	14 302,86 €	4 378,50 €	8 584,97 €	9 967,88 €	16,11%	1 382,91 €
Pharmacie	199,93 €	197,35 €	195,12 €	195,12 €	0,00%	- €
Piscine	10 985,93 €	7 467,00 €	8 170,10 €	10 518,61 €	28,75%	2 348,51 €
Petits matériels	1 242,17 €	1 183,29 €	1 314,23 €	1 764,44 €	34,26%	450,21 €
Dépenses indirectes	34 569,97 €	28 893,46 €	37 601,04 €	46 452,08 €	23,54%	8 851,04 €
Fluides	21 444,60 €	17 264,85 €	24 669,26 €	30 994,87 €	25,64%	6 325,61 €
Produits d'entretien	1 112,83 €	1 139,09 €	1 268,85 €	1 328,82 €	4,73%	59,97 €
Affranchissements	- €	106,12 €	2,67 €	69,46 €	2501,50%	66,79 €
Assurances	728,06 €	728,06 €	1 780,17 €	1 822,47 €	2,38%	42,30 €
Entretien réparation bâtiments	5 234,67 €	4 094,32 €	4 480,31 €	5 495,57 €	22,66%	1 015,26 €
Télécommunications	398,71 €	48,00 €	- €	680,65 €	#DIV/0!	680,65 €
Maintenance	5 651,09 €	5 513,01 €	5 399,79 €	6 060,24 €	12,23%	660,45 €
Dépenses totales	141 988,54 €	129 753,40 €	136 363,59 €	152 375,05 €	11,74%	16 011,45 €
Unité d'œuvre = nombre d'enfants	364	333	352	334	-5,11%	-18
Coût de revient	390,08 €	389,65 €	387,40 €	456,21 €	17,76%	68,82 €

Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Gaël LEFEUVRE

